



Compte-rendu

Comité de sélection du programme INTERREG IV « Caraïbe »

Mercredi 28 novembre 2012

Hôtel Intercontinental, San Juan de Porto-Rico

1. Ouverture de session et interventions

Josette BOREL-LINCERTIN, présidente du conseil régional de Guadeloupe, autorité de gestion du programme Interreg, ouvre le comité de sélection (voir discours d'ouverture en annexe 1).

Elle remercie notamment les autorités de Porto Rico pour leur accueil.

Amanda CHARLES, directrice du tourisme durable de l'Association des Etats de la Caraïbe (AEC) remercie la présidente pour l'initiative d'organiser ces comités à Porto-Rico.

Peter LANSIQUOT, chef de projet senior au sein du CARIFORUM, remercie la présidente de l'autorité de gestion et présente les principales missions du CARIFORUM. Il indique qu'il attend notamment de ces rencontres des informations relatives aux procédures et aux principes qui animeront le futur programme 2014-2020.

Pierre DIRLEWANGER, rapporteur au sein de la Commission européenne, remercie également l'autorité de gestion pour l'organisation de ces comités en pays tiers, contribuant ainsi à améliorer la connaissance du programme opérationnel (PO) dans ces territoires partenaires. Il indique que l'intérêt d'organiser ces rencontres à Porto Rico est particulièrement fort, ce pays n'étant pas un pays ACP et entretenant une relation complexe avec sa métropole. Ce qui constitue une similitude avec la situation socio-politique des départements d'outre-mer (DOM).

Robert BALDWIN, conseiller au sein de la Délégation de l'Union européenne au Guyana, exprime le souhait du renforcement de la collaboration entre les DOM et les pays tiers voisins. Ce déplacement à Porto-Rico améliore la connaissance des pistes de coopération offertes par le PO. Cette maîtrise du PO doit également contribuer à une mobilisation coordonnée des fonds FED et FEDER dans le financement de projets de coopération régionale.

Rémi-Louis BUDOC, président de la commission coopération de la région Guyane, indique qu'il est convaincu que le programme Interreg est un formidable outil de développement économique pour la zone Caraïbe. Il convient selon lui de renforcer les moyens financiers dédiés au PO mais également d'optimiser l'impact de l'utilisation des fonds, y compris du FED, dans les projets structurants.

Christiane MAGE, présidente de la commission coopération et affaires européennes de la région Martinique, présente les excuses de Serge LETCHIMY, président de la Région Martinique, qui n'a pu effectuer le déplacement.

2. Présentation de l'avancement de la programmation (France-Lise FELIX-ISSORAT, directrice des affaires européennes et de la coopération – Conseil régional de Guadeloupe)

France-Lise FELIX-ISSORAT indique deux changements dans le programme initial des journées de travaux : la présentation sur l'avancement de la programmation sera effectuée lors du comité de suivi du jeudi 29 novembre. Par ailleurs, la région Guyane présentera un projet qui fera l'objet d'un prochain dépôt de dossier au STC, conformément aux procédures du PO.

3. Examen des projets (Charles-Edouard NICAISE, directeur du STC Interreg)

Numéro de référence (PRESAGE) :	32571	
Axe/Mesure	1.6 Accompagner le développement des réseaux et de la société de l'information, encourager la communication transfrontalière.	
Demandeur / chef de file :	Association Gens de la Caraïbe (Guadeloupe)	
Intitulé de l'action :	KAMACUKA – Carrefour du marché culturel Caraïbe-Amazonie	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Trinidad et Tobago, Guyana, Aruba, Sainte-Lucie, Barbade, Surinam, Jamaïque, Grenade, Haïti.	
Partenaires du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Gens de la Caraïbe : structure nationale basée à Paris - MAGMAT : réseau des musiques actuelles et traditionnelles en Guyane - Collectif 2004 Images : association loi 1901 créée en 2004 travaillant au renforcement du secteur culturel haïtien basée à Paris - CaribNet Caribbean Network of Arts, réseau culturel caribéen fondé en 1997(Trinidad et Tobago) 	
Coût total du projet :	536 260,13 euros	
Montant de l'assiette éligible	531 585,13 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	348 202,06 euros	64,93 %
Montant Interreg sollicité / assiette éligible (%)		65,50 %

RESUME DU PROJET

L'association Gens de la Caraïbe a publié en 2010 en partenariat avec les éditions Vents d'Ailleurs, une première édition papier du Guide de la Caraïbe culturelle, couvrant les territoires de Guadeloupe, Martinique, Haïti, et leur diaspora en Europe. Ce guide à usage professionnel recense et sélectionne les créateurs, structures et opérateurs culturels professionnels actifs de la Caraïbe francophone et leurs diasporas, et apporte des informations structurées concernant des lieux culturels ressources situés en territoires hispanophone et anglophone de la zone.

Le chef de file souhaite donner une nouvelle envergure à ce projet par la mise en œuvre des activités suivantes :

Activité 1 : édition en ligne du Guide de la Caraïbe culturelle comportant :

- o les données de l'édition papier 2010 ;
- o la mise à jour des informations initiales (Guadeloupe, Martinique, Haïti, diasporas : 900 fiches) ;
- o l'augmentation des données actuelles, recensant progressivement les informations relatives aux secteurs culturels de la Guyane (175 fiches), du Surinam (175 fiches), de Trinidad, de Barbade et d'autres territoires de CaribNet, de Sainte-Lucie (50 fiches) et des îles de l'OECS (220 fiches) ;
- o la traduction en anglais de l'ensemble de ces données.

Cette édition sera publiée à travers un site Internet spécifique, intégré au site Internet de Gens de la Caraïbe, mais accessible aussi de façon indépendante.

Activité 2 : renforcement de la lettre d'information « Ici et Là-bas » et publication trilingue : français, anglais, espagnol

Rédigée en français, elle existe depuis 2001 et est envoyée 2 fois par mois à environ 4 000 internautes dans la Caraïbe francophone et en Europe. Elle reprend des articles du site, rebondit sur une ou plusieurs actualités culturelles, apporte un regard critique sur les créations de la Caraïbe et rend compte d'événements professionnels, principalement en zone francophone.

Grâce à une traduction en anglais et en espagnol et à une diffusion renforcée par mailing et par les réseaux sociaux, cette lettre, alimentée par des informations transmises par les partenaires du réseau, pourrait être diffusée à l'échelle de toute la zone Caraïbe.

Cette activité constituerait également une « mise en mouvement », la lettre permettant de compléter les informations contenues dans le Guide de la Caraïbe culturelle, d'informer régulièrement les acteurs culturels sur les activités de leurs homologues dans la zone couverte par le guide, et de soutenir la mise en réseau des acteurs culturels professionnels via les TIC.

Activité 3 : organisation d'un séminaire de travail réunissant les partenaires du projet KAMAKUCA, les acteurs culturels de la Caraïbe du réseau Gens de la Caraïbe, ouvert à des acteurs culturels pertinents de la zone caraïbe et plateau des Guyanes :

Le partenariat organisera ce séminaire devrait se tenir à la mi-août lors de la 8ème édition de la biennale du marronnage de Matoury, en Guyane.

Rémi-Louis BUDOC demande si les fragilités financières relatives au projet (dépendance forte aux fonds publics) ne risquent pas de mettre en péril sa mise en œuvre sur le moyen terme.

Charles-Edouard NICAISE indique que le chef de file est conscient de cette difficulté inhérente au secteur culturel. Il précise que la contrainte pour les gestionnaires du programme serait de ne plus pouvoir aider le secteur culturel qui, par définition, est fortement subventionné. Le STC propose de soutenir ce projet malgré cette contrainte.

Jean-Luc EGA, représentant du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de la Guyane interroge sur la différence entre ce projet et celui porté par le CARICOM.

Le directeur du STC précise que les projets n'ont pas exactement les mêmes finalités : la participation des acteurs culturels est ouverte à tous dans le cadre du projet KAMACUKA, ce qui n'est pas le cas du projet CARICOM. Le projet KAMACUKA est par ailleurs déjà en cours d'exécution.

Rémi-Louis BUDOC indique que la commission coopération de sa collectivité a réitéré son souhait de participer au financement de ce projet, à hauteur de 10.000 €. La délibération sera effective en fonction de la décision du comité de sélection Interreg. La région Guyane décide finalement de participer à hauteur de 11.000 €.

Christiane MAGE de la région Martinique indique que la commission coopération a rendu un avis favorable sur ce projet.

Le dossier est agréé.

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	32577	
Axe/Mesure	1.2 Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises- en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'Espace Caraïbes.	
Demandeur / chef de file :	ACO Assistance coordination organisation SAS Jean-Paul FISCHER Saint-Martin	
Intitulé de l'action :	AIDE A LA CREATION D'UN OPERATEUR D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION ET DES OUTILS DE FINANCEMENT (ACO)	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, HAÏTI	
Partenaires du projet	Unité de Construction de Logements et de Bâtiments publics (UCLBP)	
Coût total du projet :	321 850 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	190 295 euros	59,12%

RESUME DU PROJET

Le projet a pour objectif de répondre au besoin de logements en Haïti.

Il consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un opérateur spécialisé dans l'aménagement et la construction, la mise en place d'un fonds national d'aménagement et de nouveaux dispositifs de financement du logement via des sociétés de microcrédit.

Pierre DIRLEWANGER indique que la construction de bâtiments n'est pas éligible à Interreg et que la finalité du programme n'est pas de financer de l'aide au développement.

Rémi-Louis BUDOC de la région Guyane approuve les remarques de la Commission et souhaite que le taux de l'aide sollicitée soit réduit à 50 %.

Pierre DIRLEWANGER réitère son propos : l'aide à la reconstruction d'Haïti n'est pas une finalité du programme Interreg, malgré tout l'intérêt que cela représente. Le type d'actions proposé par le projet ACO ne concerne pas la coopération au sens du programme.

Le directeur du STC rappelle qu'une note sur la différenciation entre l'aide au développement et la coopération régionale, a été produite au premier semestre 2012. La coopération au sens d'Interreg repose sur un principe gagnant-gagnant qui est respecté dans le projet ACO. En effet, le cofinancement Interreg constituerait un soutien aux actions sociales proposées par l'opération, et non à la construction de logements.

Thérèse MARIANNE-PEPIN, présidente de la commission coopération de la région Guadeloupe, s'interroge sur les retombées pour la Guadeloupe et les autres départements d'Outremer du financement d'une telle étude. Elle indique l'avis défavorable de la région Guadeloupe à ce projet.

Jocelyn JALTON, président du Conseil Economique Social Régional (CESR) de Guadeloupe demande si le chef de file a pris l'attache des représentants des métiers du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) en Guadeloupe et en Martinique.

Charles-Edouard NICAISE indique que le STC n'a pas connaissance de cette information. Selon lui, la question semble toutefois prématurée dans la mesure où le projet soumis au comité concerne le financement d'une étude de faisabilité et non la mise en œuvre d'une construction.

Rémi-Louis BUDOC demande si ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan national de reconstruction en Haïti.

Christiane MAGE indique que la région Martinique partage l'avis de la région Guadeloupe et de la Commission. Le projet ne s'inscrit pas dans le champ des compétences d'Interreg. En conséquence, la région Martinique propose un avis défavorable sur ce projet.

Charles-Edouard NICAISE indique que si le comité de sélection considère que cette étude porte sur de la construction, le projet est donc effectivement inéligible au programme. Le dossier pourrait être retravaillé et représenté à l'avis du comité.

France-Lise FELIX-ISSORAT indique qu'un dossier modifié et remis en forme selon la proposition de la région Guyane, n'aurait plus de lien avec le projet déposé deux ans auparavant. Il serait préférable que le comité de sélection rende une décision définitive ce jour, et non un ajournement. Elle propose que le comité décide un rejet du dossier. Le chef de file pourrait ainsi déposer une nouvelle demande lors d'un prochain appel à projet.

Le dossier est rejeté. Le cofinancement d'actions lié aux secteurs de l'aménagement et de la construction de logements à caractère social relève des programmes d'Etat d'aide publique au développement, et ne rentre pas dans le périmètre des axes prioritaires du programme Interreg. Considérant le caractère inéligible de l'objet du projet, le Comité de sélection émet une décision défavorable.

N° PRESAGE	32583
AXE	Favoriser la croissance et l'emploi par l'innovation et l'économie de la connaissance ; renforcer l'attractivité par le désenclavement et la connectivité des territoires
Objectif opérationnel	1.4 Stimuler le partenariat pour la création d'emploi et la réduction du chômage y compris en matière d'économie solidaire et sociale.
Chef de file	Albert PIGOT - Société Bicéphale production
Intitulé du projet	Imagine-Caraïbes
Régions et pays ciblés	Guadeloupe, Martinique, Jamaïque, Sainte-Lucie, Barbade, République dominicaine, Trinidad et Tobago, Guyane, Cuba, Saint-Martin.
Partenaires du projet	For'alternance Guadeloupe, Institut régional d'art visuel de la Martinique (IRAVM Martinique), Guadeloupe 1ère, Escuela Internacional de Cine y Television (EICTV) à Cuba, FUNGLODE (République dominicaine), Université des West Indies (Trinidad et Tobago).
Coût total du projet	2 538 181,45 euros
Montant total éligible (dépenses communautaires et extracommunautaires)	2 278 181,45 euros
Montant des dépenses extracommunautaires	260 000,00 euros
Proportion des dépenses extracommunautaires dans le coût total (en %)	10,25 %
Montant sollicité	1 457 254,64 euros
Proportion du montant sollicité dans le coût total éligible (en %)	63,97 %
Proportion du montant total éligible dans le coût total (en %)	89,76 %
Durée du projet	24 mois
Date prévisionnelle de début	1er janvier 2012
Date prévisionnelle de fin	31 décembre 2014

RÉSUMÉ DU PROJET :

Le projet consiste à former 13 jeunes des DFA et de Cuba, la République dominicaine, Trinidad et Tobago, aux métiers de l'audiovisuel en les préparant au BTS Métiers de l'audiovisuel. La formation se déroulera en alternance en entreprise et en collaboration avec les organismes de formation des 5 pays partenaires associés au projet de formation pédagogique. Une formation linguistique sera également délivrée aux bénéficiaires qui auront à réaliser dans leurs travaux d'application, un documentaire-école ainsi que 20 modules documentaires sur des projets de coopération financés par INTERREG. Un portail Internet posera les bases d'un réseau régional référençant les réalisations et les compétences des professionnels de la réalisation documentaire dans la zone Caraïbe.

Pierre DIRLEWANGER indique que le coût de ce projet est très élevé et est disproportionné dans le ratio coût par élève. Il pose de nouveau la question soulevée lors du comité de sélection de Sainte-Lucie en

octobre 2011, relative à la nature du régime d'aides d'Etat qui peut être appliqué à ce projet. Il souhaite qu'une réduction substantielle du coût du projet soit opérée par le chef de file ou que le comité émette un avis défavorable.

Josette BOREL-LINCERTIN, présidente de l'autorité de gestion, demande si le projet porte bien sur une formation itinérante.

Charles-Edouard NICAISE confirme que la formation se déroule en itinérance sur cinq établissements de la Caraïbe. Il indique par ailleurs que le plafond de cofinancement peut bien être porté jusqu'à 75%, compte tenu du fait que la formation n'est pas un secteur concurrentiel. Le STC a fait le choix de le porter à 70%.

Thérèse MARIANNE-PEPIN indique qu'un BTS audiovisuel sera également ouvert en Guadeloupe en 2013, à l'initiative de la région Guadeloupe. Dans ce cadre, le coût sera amorti par la mobilisation de plusieurs générations d'élèves. Dans le projet « Imagine Caraïbes », la question de la pérennisation des actions se pose avec acuité, compte tenu de son coût total. Il convient donc de s'interroger sur la pertinence du financement de ce projet.

Selon Rémi-Louis BUDOC, il n'est pas raisonnable de cofinancer à hauteur de 1,4 M€ d'euros une formation qui ne concerne que 13 élèves. Il demande que ce projet soit rejeté.

Jean Yves LACASCADE, directeur délégué des affaires européennes et de la coopération de la région Martinique, souligne l'intérêt de la formation proposée dans le projet. Il indique que les principaux problèmes de ce dossier concernent le montage du projet et son coût. Il suggère l'organisation d'une réunion d'experts en audiovisuel et en formation afin d'améliorer et de proposer une formation au contenu concerté, partagé et pérenne dans le secteur de l'audiovisuel pour l'ensemble de la zone Caraïbe.

Viviane TCHUNG-MING, chef du département coopération internationale et affaires européennes de la région Guyane, indique qu'un dossier similaire a été présenté au comité du PO Amazonie. Le régime d'aides d'Etat appliqué a plafonné le taux de cofinancement à 50%.

Charles-Edouard NICAISE précise que le taux d'aide appliqué dans le secteur de la formation n'est pas le même que dans d'autres domaines.

Viviane TCHUNG-MING indique que ce taux dépend surtout de la nature du chef de file.

Le dossier est ajourné. Le dossier de candidature doit être modifié afin d'inclure une articulation renforcée des moyens techniques et organisationnels avec les projets similaires de formation diplômante aux métiers de l'audiovisuel portés par les organismes publics et privés concernés, en vue de contribuer au développement d'une formation concertée, durable et aux coûts optimisés au profit de la zone de coopération Caraïbes.

SSSS

Numéro de référence (PRESAGE) :	32582	
Axe/Mesure	2.2. Promouvoir la maîtrise des impacts environnementaux (pollutions, gestion des déchets) et exploiter le potentiel exploiter le potentiel des énergies renouvelables	
Demandeur / chef de file :	Collectivité de Saint-Martin	
Intitulé de l'action :	Plan de gestion des inondations du bassin versant de Belle Plaine	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Saint-Martin/Sint Maarten	
Partenaires du projet	Gouvernement de Sint Maarten	
Coût total du projet :	1 490 000 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	1 117 500 euros	75%

RESUME DU PROJET

Le projet a pour objectif de permettre d'assurer le développement d'une zone d'activité économique du quartier de Belle Plaine.

Il est nécessaire, au préalable, de réduire l'impact des fortes pluies dans une zone couverte par le bassin versant allant de Belle Plaine à Quartier d'Orléans régulièrement affecté par des inondations provoquées par le débordement des ravines Quartiers et Paradis.

La phase I du projet consiste à mener les études de faisabilité des travaux d'aménagement du bassin versant avant d'entamer une phase II d'aménagement concerté transfrontalier comprenant en partie française le développement d'une zone d'activités économiques.:

La faisabilité phase I comprend :

- création d'un bassin de rétention et aménagement de digues de protection,
- création et renouvellement des réseaux de collecte et d'évacuation des eaux pluviales,
- calibrage de la ravine Paradis au niveau des zones urbaines,
- mise en œuvre d'une politique de gestion concertée entre les deux territoires,
- mise en place d'un dispositif commun d'alerte des crues,
- mise en place d'un plan de gestion coordonnée et transfrontalière des services de secours et d'intervention.

Toutefois, avant cette phase de travaux des études préalables doivent être conduites par les autorités des deux territoires afin de définir les caractéristiques des aménagements prévus, leur planning de réalisation ainsi que les crédits nécessaires à leur réalisation.

C'est cette phase d'étude préalable qui est l'objet de la présente demande de subvention au titre du programme.

Selon Pierre DIRLEWANGER, les retombées de ce projet sont particulièrement importantes. De plus, il s'agit d'un projet structurant pour la zone concernée.

Jean-Luc MURE, conseiller régional de coopération et d'action culturelle au sein de l'Ambassade de France auprès des Etats membres de l'OECS, émet un avis très favorable à ce projet. Il demande si un financement FED est inclus dans le plan de financement.

Charles-Edouard NICAISE indique que le projet est cofinancé sur fonds propres, sans intervention du FED.

Christiane MAGE de la région Martinique émet un avis favorable.

Le dossier est agréé.

Numéro de référence (PRESAGE) :	32580	
Axe/Mesure	1.2 Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises- en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'Espace Caraïbes.	
Demandeur / chef de file :	CHRONOPROD	
Intitulé de l'action :	MY FESTIVAL / SET JETTING	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Les trois DFA, Sainte-Lucie, Dominique, Trinidad, Barbade, Jamaïque, les Bahamas et Porto Rico.	
Partenaires du projet	AGENCE GUERILLA SARL (Martinique), BETULA (Barbade)	
Coût total du projet :	1 048 113,99 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	712 679,79 euros	68%

RESUME DU PROJET

Le projet a pour finalité de promouvoir l'image des DFA comme lieu privilégié de tournage, et de concourir à l'amélioration de l'environnement commercial de l'audiovisuel et du cinéma dans la Caraïbe. Il s'organise autour de deux pôles :

Le premier concerne le set jetting et le cluster. L'expression « set jetting » fait référence, dans la proposition, au développement de l'attractivité de la Caraïbe auprès de professionnels de l'image et du divertissement. Pour ce faire, un cluster qui répondrait de façon coordonnée aux demandes de production dans la zone, serait mis en place. A terme, notamment grâce à un site web capable de guider les prospects, le cluster devrait se concrétiser par des coproductions inter-îles et des participations croisées ou communes à des productions et festivals.

Le second consiste en un programme de télévision pilote, « MY FESTIVAL », visant à démontrer les savoir-faire caribéens ainsi que la viabilité technique et économique d'une collaboration pan-caribéenne. Il est composé d'une série d'émissions de 26 minutes couvrant 10 destinations dans la Caraïbe. Chaque épisode aborde un festival culturel sous l'angle du vécu des différentes parties prenantes (artistes, organisateurs, touristes, autochtones, etc.). Ce programme multilingue (français natif, anglais sous-titré) et les tournages des émissions ont déjà débuté sur fonds propres.

Les activités prévues sont les suivantes :

Pôle 1 :

- Étude du marché set jetting ;
- Préparation et animation de comités de pilotage, notamment pour l'élaboration et la validation d'une nomenclature et du contenu d'une plate-forme informatique ;
- Signature de conventions ;
- Réseau B2B (« bourse de l'offre et de la demande des professionnels ») via le site Internet et conception des supports web ;
- Élaboration de documents de retours d'expérience ;
- Participation à une (des) action(s) pilote(s) avec le BEC (Bureau Export Culture de la Martinique) et/ou CCI de Martinique et de Guadeloupe.

Pôle 2 :

- Location de matériels et équipement par CHRONOPROD ;
- Recrutement d'intermittents du spectacle ;
- Préparation, tournage et post-production du programme My Festival (10 épisodes) ;
- Distribution et promotion de ce programme grâce à des participations à des salons.

Christiane MAGE indique que la commission culture de la région Martinique a rendu un avis favorable sur ce projet, sous réserve d'un renforcement de la démonstration des retombées économiques des actions sur le territoire.

Rémi-Louis BUDOC indique que la région Guyane partage l'avis d'ajournement proposé par le STC sur ce dossier, compte tenu de l'insuffisance des informations fournies sur l'effet levier du projet sur l'industrie touristique locale. Il convient que le chef de file renforce cet aspect du dossier.

Pierre DIRLEWANGER indique que la question du régime d'aide d'Etat se pose également sur ce dossier. Par ailleurs, la fiche d'instruction transmise par le STC indique « qu'il existe un programme équivalent ». Il demande dans quelle mesure le chef de file pourrait s'en rapprocher.

Charles-Edouard NICAISE complète l'information en expliquant que le projet similaire ne comporte pas de volet dédié au « set jetting ». Il indique que le STC vérifiera le taux d'intervention lié au régime d'aides.

France Lise ISSORAT, autorité de gestion, attire l'attention du comité sur le fait que la plupart des dossiers soumis à son avis ce jour, ont été déposés en mars 2011. Un nouvel ajournement d'un ou plusieurs dossiers dans l'attente de la transmission d'éléments complémentaires, pourrait constituer, à terme une vraie contrainte de gestion.

Christiane MAGE demande au STC dans quelle mesure le comité est assuré d'avoir ces informations complémentaires.

France-Lise ISSORAT indique que les demandes de compléments ont déjà été adressées au chef de file par le STC, sans obtention de réponse satisfaisante. Compte tenu du contexte qu'elle a rappelé antérieurement, elle indique qu'aucune nouvelle demande ne peut raisonnablement être formulée.

Rémi-Louis BUDOC s'étonne de la situation de ce dossier et demande dans quelle mesure le chef de file a été suivi par le Point de Contact Régional (PCR) de Martinique. Il propose que le chef de file soit reçu par les membres du prochain comité de sélection.

Christiane MAGE demande l'ajournement du dossier avec la mention précise des éléments attendus par le STC.

France Lise ISSORAT rappelle que le dispositif est en fin de programmation 2007-2013 et que le risque de dégageant d'office doit être mesuré dans les décisions prises par le comité de sélection. Il convient de programmer des projets qui généreront de la dépense.

Pierre DIRLEWANGER corrobore en rappelant que les ajournements de dossier contribuent à bloquer des crédits sur la programmation, à l'image du dossier Imagine Caraïbes avec 1,5 M€ de FEDER.

Christiane MAGE propose que le chef de file soit aidé par un cabinet spécialisé pour la modification de son dossier et que cette dépense soit incluse dans le projet.

France-Lise ISSORAT indique que la prise en charge de l'appui d'un cabinet est éligible mais uniquement en cas de programmation du dossier. Elle précise que l'autorité de gestion du

programme mène déjà une réflexion sur la future programmation 2014-2020. En cette période de clôture imminente de l'actuel programme, les projets non aboutis dans leur conception doivent faire l'objet d'une décision définitive.

Marie-Marthe BREDAS, chargée de mission à la coopération régionale de la Préfecture de Martinique, propose une programmation du projet, adossée à un suivi très étroit de sa mise en œuvre par le PCR de Martinique.

Le dossier est ajourné. Le comité de sélection demande au chef de file de compléter le dossier de candidature par une évaluation détaillée de l'impact économique et financier des actions de production et de tournage cinématographiques prévues par le projet, sur le renforcement de l'attractivité touristique de la zone de coopération (création d'emplois, signature de partenariats avec acteurs du secteur touristique, mesure des flux touristiques additionnels attendus, développement de nouveaux outils, etc.).

Les résultats attendus ainsi que leurs indicateurs objectivement mesurables doivent permettre de vérifier la cohérence du projet avec les objectifs habituellement visés par les activités de set jetting (renforcement de l'attractivité des territoires).

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	32586	
Axe/Mesure	1.4 Stimuler le partenariat pour la création d'emploi et la réduction du chômage y compris en matière d'économie solidaire et sociale	
Demandeur / chef de file :	Martinique mon beau pays et Cie	
Intitulé de l'action :	AYABOMBÉ KARAYIB	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Martinique, Guadeloupe, Guyane et Haïti.	
Partenaires du projet	Confédération Générale des Travailleurs Haïtiens (CGTH), Solutions Ingénierie et Services, Groupe Jean VORBE, RD GEO.	
Coût total du projet :	12 382 997,81 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	3 397 700,91 euros	27,44%

RESUME DU PROJET

S'inscrivant dans le contexte de reconstruction d'Haïti post-séisme de 2010, le projet porté par l'entreprise Martinique mon beau pays et Cie, a pour objectifs de :

- former 30 stagiaires haïtiens à la conduite de camions et d'engins de chantier ;
- accompagner 30 conducteurs de camions venant de la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane.

Cette proposition, qui s'intègre dans le cadre d'une convention de 6 millions d'euros hors taxes mise en œuvre avec le groupe Jean VORBE (de la république d'Haïti) et Martinique mon beau pays et Cie, repose sur les actions suivantes :

- la fourniture de camions, de chauffeurs et de la logistique nécessaire, pour une durée de 4 ans ;
- l'accompagnement de 60 conducteurs de bus venant de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et d'Haïti.

Pour Pierre DIRLEWANGER, ce projet concerne de l'aide à la reconstruction d'Haïti et est donc inéligible au programme Interreg, malgré l'intérêt qu'il revêt.

Selon Rémi-Louis BUDOC, le chef de file de ce projet manque de sérieux : malgré la mobilisation d'un consultant dans le montage de ce dossier, des lacunes de fond persistent et aucun élément complémentaire satisfaisant n'a été transmis en réponse aux différentes demandes du STC.

Pierre DIRLEWANGER s'interroge également sur l'identité du porteur de projet et sur sa capacité financière à mettre en œuvre un projet présentant un coût total aussi élevé.

Jean-Luc EGA demande à ce que la note produite par le STC sur la différenciation entre l'aide au développement et la coopération régionale, soit consultable de nouveau pour une meilleure appropriation des concepts et une meilleure décision des membres du comité.

Charles Edouard NICAISE rappelle que cette note avait été transmise lors du comité de sélection du 28 octobre 2011 organisé à Sainte-Lucie. Il indique qu'elle sera diffusée de nouveau (NB : pièce jointe au présent compte-rendu).

Le dossier est rejeté. Les actions proposées par le projet s'inscrivent dans le cadre de la reconstruction d'Haïti suite au séisme de janvier 2010. Leur cofinancement relève ainsi des programmes d'Etat d'aide publique au développement et ne s'inscrit pas dans le périmètre des axes prioritaires du programme Interreg. Considérant le caractère inéligible de l'objet du projet au programme, le comité de sélection émet une décision défavorable.

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	31441	
Axe/Mesure	1.2 Favoriser l'entrepreneuriat, la création et le développement d'entreprises- en particulier de PME - et soutenir le développement de leurs activités à l'échelle régionale ; promouvoir l'image de l'Espace Caraïbes.	
Demandeur / chef de file :	Monplaisir Group Energy et sa filiale le Gazoduc des Antilles SAS (LGDA S.A.S) -	
Intitulé de l'action :	Préparation du projet de Gazoduc des Caraïbes orientales – Eastern Caribbean Gas Pipeline Project Preparation (ECGPPP)	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Martinique, Guadeloupe, Trinidad & Tobago, Barbade, Sainte-Lucie, Dominique	
Partenaires du projet	Conseil régional de Martinique Conseil régional de Guadeloupe Eastern Caribbean Gas Pipeline Company – ECGPC (Trinidad et Tobago)	
Coût total du projet :	19 000 000 €	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	4 750 000 €	25,0%

RESUME DU PROJET

Le groupe Monplaisir, chef de file de l'opération ECGPPP, souhaite réaliser avec ses partenaires des études et activités préalables à la construction d'un Gazoduc entre Trinidad & Tobago et les Antilles françaises. La réalisation de cet ouvrage de grande ampleur permettra l'acheminement du gaz naturel issu des gisements de Trinidad et Tobago vers la Barbade, Sainte-Lucie, la Martinique, la Guadeloupe et l'île de la Dominique.

La présente demande de financement vise à financer les opérations ci-après désignées et menées sur les territoires de l'Union européenne :

- analyse des impacts socio-économiques et études techniques et environnementales relatives aux tracés sous-marins et terrestres pour le transport du gaz naturel jusqu'aux installations de EDF à la Martinique, en passant par les communes de Bellefontaine et Trinité, et à terme, jusqu'aux industries locales et autres clients potentiels.
- analyse des impacts socio-économiques et études techniques et environnementales relatives au tracé sous-marin pour le transport du gaz naturel jusqu'en Guadeloupe, via la zone industrielle de Jarry (site de la centrale électrique d'EDF). Le gaz sera à terme acheminé aux industries locales et autres clients potentiels.
- création des sociétés françaises sous la forme d'un consortium. Ce groupement sera chargé de la construction et de la gestion du pipeline ainsi que du transport du gaz dans les deux départements français. montage financier du projet global.

Sophie BERGOGNE, adjointe au Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR) de la Préfecture de Guadeloupe, indique que la présentation du projet par le STC est très complète et permet de mettre en exergue les enjeux financiers et les enjeux de politiques énergétique et écologique d'Etat soulevés par le dossier.

Elle indique que la commission de régulation de l'énergie doit être saisie pour avis, notamment en ce qui concerne les coûts présentés dans ce projet d'étude, la nature des investissements prévus, et la question des ressources en gaz.

Sophie BERGOGNE indique que le Préfet de Guadeloupe propose donc que ce projet soit ajourné dans l'attente d'une présentation au niveau ministériel, afin que les membres du comité disposent de toutes les informations nécessaires à une décision efficiente.

Pierre DIRLEWANGER rappelle que les coûts de construction de ce gazoduc pourraient atteindre le milliard d'euro, ce qui hypothèque considérablement sa réalisation effective. Cet enjeu financier pose la question de l'opportunité du cofinancement d'une étude sur le programme Interreg.

Rémi-Louis BUDOC indique que la commission coopération de la région Guyane a rendu un avis défavorable, notamment par rapport aux incidences que l'agrément d'un tel projet auraient sur la maquette financière du programme. Toutefois, il souligne que la capacité de porteurs de projets publics et privés à réaliser dans les DOM des projets de cette envergure stratégique et financière, a déjà été prouvée ; le coût du projet en soi n'est donc pas un frein à sa réalisation. Selon lui, ce type de projets ambitieux mérite d'être soutenu car les retombées économiques peuvent s'avérer particulièrement intéressantes pour la zone. Le président de la commission coopération de la région Guyane propose donc un phasage beaucoup plus modeste du projet, compte tenu de la fin de la programmation.

Christiane MAGE propose d'ajourner le dossier ; elle indique que le président LETCHIMY a prévu de missionner des agents de la région Martinique à Trinidad pour contribuer, avec le chef de file, à l'actualisation des coûts du projet.

Rémi-Louis BUDOC propose que des représentants de la Préfecture de Guadeloupe participent à la prochaine mission organisée par la région Martinique, afin qu'il y ait un partage des informations.

Jean Yves LACASCADE précise que cette mission a vocation à aider à la prise de décision et à contribuer au renforcement du dialogue avec les organisations régionales de la zone Caraïbe. L'ensemble des parties prenantes seront donc conviées à la mission à Trinidad.

Pierre DIRLEWANGER constate que le dossier Géothermie, porté par la région Guadeloupe et financé par le programme Interreg, a pour objectif de permettre à la Guadeloupe et à la Martinique d'être autosuffisants en énergie. Il réitère son interrogation quant au changement de politique proposé par le projet Gazoduc.

Marie-Marthe BREDAS de la Préfecture de Martinique propose l'ajournement du dossier.

Thérèse MARIANNE-PEPIN indique que la géothermie est une voie privilégiée pour l'approvisionnement en énergie. La voie du gazoduc peut toutefois être étudiée. Elle demande dans quelle mesure le projet pourrait être phasé et propose l'ajournement du projet dans l'attente de la réalisation de la mission prévue à Trinidad.

Charles-Edouard NICAISE du STC répond que le phasage d'un tel projet est complexe. L'étude doit permettre de répondre à l'ensemble des questions soulevées et de fixer les priorités de mise en œuvre.

Jocelyn JALTON du CESR de Guadeloupe demande si la région Martinique a prévu d'opter pour le développement de l'approvisionnement en gaz, dans son schéma d'approvisionnement en énergie.

Christiane MAGE répond que l'approvisionnement en gaz n'a pas été prévu dans le schéma d'approvisionnement en énergie de la région Martinique.

Jean Yves LACASCADE ajoute cette décision politique pourrait être revue en fonction des conclusions de l'étude qui serait réalisée dans le cadre du projet GAZODUC.

Le dossier est ajourné. Le Comité de sélection demande que le dossier de candidature soit complété par les éléments complémentaires suivants :

- le compte-rendu de la visite à Trinidad que doit impulser le conseil régional de Martinique, associant l'ensemble des parties prenantes du projet ;
- l'avis de la Commission nationale de régulation de l'énergie à saisir, par l'autorité de gestion, sur la pertinence et le coût du projet ;
- la présentation d'un phasage pertinent de réalisation du projet, compte-tenu de la fin de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER dédiés au programme Interreg.

SSSS

Numéro de référence (PRESAGE) :	31445	
Axe/Mesure	1.5 Améliorer l'accessibilité et le maillage des liaisons internes, promouvoir des solutions de transport durables.	
Demandeur / chef de file :	SA CEIBA	
Intitulé de l'action :	Étude de modélisation de hubs portuaires pour la zone de libre échange caribéenne (CLOVIS Phase II)	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Guadeloupe, Dominique, Sainte-Lucie, Haïti, Trinidad, Barbade, Jamaïque	
Partenaires du projet	Autorités portuaires de Sainte-Lucie Autorités portuaire de la Dominique, Cimex SA, Haïti	
Coût total du projet :	816 309,00 €	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	612 231,75 €	75,00%

RESUME DU PROJET

La SA CEIBA souhaite réaliser une étude préalable à la concrétisation de son projet de mise en réseau des places portuaires de la Caraïbe. La signature de contrats d'objectifs avec les autorités portuaires de Sainte-Lucie et de la Dominique, l'adhésion de la communauté portuaire d'Haïti sont autant d'accords finalisés lors de l'exécution du micro-projet « Alliance pour Clovis » permettant aujourd'hui aux partenaires impliqués, d'amorcer la première phase du projet global « CLOVIS ».

La présente étude intitulée « Port Community System », consistera d'une part, à déterminer les paramètres techniques, humains, informatiques, procédurales et financiers des places portuaires (Dominique, Sainte-Lucie, Haïti) afin de les aider à se constituer en « hubs portuaires » et les doter du système communautaire « AP + ». Il s'agira d'autre part, d'identifier les interlocuteurs publics et privés de la future communauté portuaire (douanes, professionnels portuaires, associations et unions professionnelles), d'évaluer leurs besoins et d'examiner les conditions du transfert de la technologie «AP+».

L'objectif de l'opération « CLOVIS - Caribbean, Laboratory for Open and Value-added Information Systems» est de parvenir à l'harmonisation des procédures de la zone de coopération grâce à l'instauration d'un système commun de gestion informatisée des opérations commerciales, douanières et logistiques liées au passage des marchandises.

Jean-Luc MURE explique que le projet est extrêmement structurant et intéressant (notamment au vue de la restructuration du canal de Panama). Il souligne le nombre de pays tiers partenaires. Compte tenu de la qualité du dossier, il propose un avis favorable du comité, sous réserve de la confirmation de la participation des pays tiers concernés.

Thérèse MARIANNE-PEPIN s'interroge sur le délai de transmission de la lettre d'engagement du partenaire de la Jamaïque et donc sur les risques d'un ajournement pour la fin de la programmation.

Charles Edouard NICAISE indique que, conformément aux procédures en vigueur sur le programme, suite à la transmission d'une pièce complémentaire, le projet peut être validé par consultation écrite du comité de sélection.

Jocelyn JALTON, président du CESR de Guadeloupe, indique que le Grand Projet de Port en eaux profondes, porté par le Port autonome de la Guadeloupe, est essentiel pour le développement de la Guadeloupe et de la zone. Le soutien au porteur de projet serait un signe auprès des entreprises leaders du secteur.

Le directeur du STC indique que le dossier a besoin d'un soutien « commercial » des autorités françaises, dans l'évolution de sa stratégie. Dans le cas où le partenariat avec la Jamaïque ne serait pas effectif, la SA CEIBA se tournerait vers Haïti et le plateau des Guyane. Mais comme le programme Interreg n'est pas flexible à souhait, il conviendrait d'ajourner ce dossier afin de lui permettre de finaliser son partenariat.

Carlos WHARTON, conseiller en politique commerciale à la Caribbean Export Development Agency (CEDA), indique que le chef de file peut solliciter un appui technique du CARICOM.

Le dossier est ajourné. Le comité de sélection demande au chef de file de compléter son dossier par la transmission d'une lettre d'engagement du partenaire de son projet, ressortissant d'un pays tiers.

Gilles BAJAZET présente les dossiers de demande de cofinancement déposés par les trois euro-régions Guadeloupe, Martinique, Guyane, et par la Collectivité d'outremer de Saint-Martin.

Numéro de référence (PRESAGE) :	33398	
Axe/Mesure	4.1 "Gestion administrative, financière et monitoring du programme INTERREG IV Caraïbes"	
Demandeur / chef de file :	Conseil régional de Guadeloupe	
Intitulé de l'action :	Assistance technique	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Guadeloupe	
Coût total du projet :	800 000,00 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	600 000,00 euros	75%

RESUME DU PROJET

En sa qualité d'autorité de gestion du programme Interreg, le conseil régional de Guadeloupe assume des dépenses d'assistance technique visant à assurer une gestion administrative et financière efficace du programme. Ces dépenses sont relatives à la rémunération du personnel du Secrétariat Technique Commun et de l'autorité de gestion en charge du monitoring du dispositif, aux frais de fonctionnement du STC, à l'organisation et à la participation aux comités, et autres missions liées à la gestion optimale du programme.

Le dossier est agréé

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	33399	
Axe/Mesure	4.2 "Animation, coordination et mise en oeuvre du plan de communication du programme INTERREG IV Caraïbes"	
Demandeur / chef de file :	Conseil régional de Guadeloupe	
Intitulé de l'action :	Assistance technique	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Guadeloupe	
Coût total du projet :	28 000,00 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	21 000,00 euros	75%

RESUME DU PROJET

En sa qualité d'autorité de gestion du programme Interreg, le conseil régional de Guadeloupe assume des dépenses d'assistance technique visant à assurer l'animation du programme, la communication et l'accompagnement à la mise en oeuvre optimale du dispositif. Ces dépenses sont relatives à l'organisation et la participation d'actions de communication et de promotion, la participation du STC à d'autres rencontres de coopération régionale.

Le dossier est agréé

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	33400	
Axe/Mesure	4.1 "Gestion administrative, financière et monitoring du programme INTERREG IV Caraïbes"	
Demandeur / chef de file :	Conseil régional de Martinique	
Intitulé de l'action :	Assistance technique	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Martinique	
Coût total du projet :	13 616,00 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	10 212,00 euros	75%

RESUME DU PROJET

L'objectif opérationnel 4.1 vise à assurer la mise en oeuvre coordonnée et efficace de la gestion administrative et financière du programme Interreg. IV Caraïbes. 2007-2013.

Le Conseil régional Martinique en sa qualité de Point de Contact Régional du programme Interreg IV Caraïbes participe à l'animation du programme et plus particulièrement à l'information auprès des porteurs de projets de Martinique.

Pour la période couvrant l'année 2012, au titre de l'année 2012, les dépenses d'assistance technique de l'objectif 4-1 seront dédiés à :

- de participer à des comités techniques, de sélection et de suivi (Guadeloupe et Porto Rico)
- participation aux formations organisées par le STC (Guadeloupe).

Le dossier est agréé

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	33401	
Axe/Mesure	4.2 "Animation, coordination et mise en œuvre du plan de communication du programme INTERREG IV Caraïbes"	
Demandeur / chef de file :	Conseil régional de Martinique	
Intitulé de l'action :	Assistance technique	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Martinique	
Coût total du projet :	936, 30 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	702, 23 euros	75%

RESUME DU PROJET

Le plan de communication du programme Interreg IV Caraïbes 2007-2013 s'inscrit dans un cadre consensuel et vise à une meilleure coordination entre les actions de communication conçues et initiées par le secrétariat technique commun (STC) et les Points de Contacts Régionaux (PCR) du programme en partenariat avec les points de contacts régionaux du programme sur leur territoire respectifs.

Pour l'année 2012, les crédits d'assistance technique de l'objectif 4-2 seront dédiés aux dépenses relatives à :

- Organisation d'une réunion d'information aux porteurs de projet sur les possibilités de financement (hors fond structurels) de l'Union Européenne et le programme INTERREG IV Caraïbes, intitulée LEWOP LAKAY NOU.

Le dossier est agréé

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	33402	
Axe/Mesure	4.1 "Gestion administrative, financière et monitoring du programme INTERREG IV Caraïbes"	

Demandeur / chef de file :	Conseil régional de Guyane	
Intitulé de l'action :	Assistance technique	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Guyane	
Coût total du projet :	4 080,00 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	3 060,00 euros	75%

RESUME DU PROJET

L'objectif opérationnel 4.1 vise à assurer la mise en œuvre coordonnée et efficace de la gestion administrative et financière du programme Interreg. IV Caraïbes. 2007-2013. Le Conseil régional de Guyane, en sa qualité de Point de Contact Régional du programme Interreg IV Caraïbes, participe à l'animation du programme et plus particulièrement à l'information auprès des porteurs de projets de Martinique.

Pour la période couvrant l'année 2012, au titre de l'année 2012, les dépenses d'assistance technique de l'objectif 4-1 seront dédiés à :

- de participer à des comités techniques, de sélection et de suivi (Guadeloupe et Porto Rico)
- participation aux formations organisées par le STC (Guadeloupe).

Le dossier est agréé.

§§§§

Numéro de référence (PRESAGE) :	33403	
Axe/Mesure	4.1 "Gestion administrative, financière et monitoring du programme INTERREG IV Caraïbes"	
Demandeur / chef de file :	Collectivité d'outremer	
Intitulé de l'action :	Assistance technique	
Région(s) ou pays ciblé(s) :	Saint-Martin	
Coût total du projet :	3 560,00 euros	
Montant Interreg sollicité (et % du total) :	2 670,00 euros	75%

RESUME DU PROJET

L'objectif opérationnel 4.1 vise à assurer la mise en œuvre coordonnée et efficace de la gestion administrative et financière du programme Interreg. IV Caraïbes. 2007-2013. La Collectivité d'outremer de Saint-Martin, en sa qualité de Point de Contact Régional du programme Interreg IV Caraïbes, participe à l'animation du programme et plus particulièrement à l'information auprès des porteurs de projets de Martinique.

Pour la période couvrant l'année 2012, au titre de l'année 2012, les dépenses d'assistance technique de l'objectif 4-1 seront dédiés à :

- de participer à des comités techniques, de sélection et de suivi (Guadeloupe et Porto Rico)
- participation aux formations organisées par le STC (Guadeloupe).

<u>Le dossier est agréé.</u>

4. Présentations complémentaires

a. Présentation d'un projet en cours de finalisation porté par la région Guyane

Rémi-Louis BUDOC indique que le projet de coopération proposé serait mis en œuvre par la Maison du bois et de la Forêt de Guyane et un partenaire haïtien dans le domaine de l'agro-sylviculture en Guyane.

Il précise que le dossier fera l'objet d'un dépôt officiel au STC très prochainement.

Jocelyn JALTON souligne la nécessité de l'implication et du soutien des autorités haïtiennes dans la concrétisation d'un projet dans ce secteur, afin de faciliter le contrôle et la surveillance des sites en reboisement, et d'éviter le pillage sur les sites concernés.

b. Présentation des dossiers en modification de plan de financement ou de postes de dépenses

Charles-Edouard NICAISE présente les projets concernés (voir annexe 2) et précise qu'il s'agit d'une information générale portée à l'attention des membres du comité de suivi.



Compte-rendu

Comité de suivi du programme INTERREG IV « Caraïbe »

Jeudi 29 novembre 2012

Hôtel Intercontinental, San Juan de Porto-Rico

1. Présentation du suivi du programme (Gilles BAJAZET, adjoint au directeur du STC)

Voir documents de présentation en annexe 3.

Gilles BAJAZET rappelle que le cabinet ECD Antilles/Equidisto a été en charge pendant 6 mois de réaliser le plan de reprise des certificats de contrôle de service fait (CSF) réalisés par le STC sur les remontées de dépenses effectuées en 2010 et 2011. Cette mobilisation du cabinet en charge de la vérification des dépenses sur le programme sur le plan de reprise explique que les résultats des appels de fonds effectués à ce jour ne soient aussi importants que ceux attendus.

2. Présentation du rapport d'évaluation à mi-parcours du programme Interreg (Anne-Gaëlle MUTHS, cabinet Technopolis)

Voir document de présentation en annexe 4.

France-Lise FELIX-ISSORAT relève une recommandation-clé du rapport, concernant le renforcement de la communication sur l'utilisation des fonds européens dans le cadre du programme, notamment lors des lancements des appels à projets.

Elle précise que, par ailleurs, des séances de travail plus régulières avec les PCR devront être mises en place. Il convient également que les élus se rencontrent et réfléchissent d'ores et déjà à la stratégie souhaitée pour le futur programme.

Remi-Louis BUDOC félicite le cabinet Technopolis pour la qualité de son rapport. Il propose qu'une étude soit menée pour connaître les retombées exactes du programme, notamment sur le développement humain (développement du PIB, avantages comparatifs gagnés grâce au programme...). Il souhaite également que l'accent soit mis sur les différences de priorités de développement fixées pour la Guyane et pour la Caraïbe, et sur les résultats obtenus au regard de ces objectifs différenciés. Il ajoute que la promotion du programme Interreg doit être renforcée en Guyane, ainsi que la fréquence des rencontres en territoires extra-communautaires. Il insiste,

enfin, sur le rôle-clé que pourrait jouer l'Union Régionale des Antilles et de la Guyane (URAG) dans le développement et la poursuite des objectifs politiques du programme Interreg.

Pierre DIRLEWANGER remercie le cabinet Technopolis pour la présentation de qualité du rapport de l'évaluation à mi-parcours du programme. Il indique que chacune des recommandations devrait faire l'objet d'un débat et devrait être la trame du futur programme. Il relève l'un des points faibles du PO : seuls 4 projets ont été mis en œuvre avec les organisations régionales de la zone, alors que ces dernières disposent de programmes de coopération dans lesquels peut s'intégrer le PO. Il est donc important de poursuivre le développement des relations avec ces partenaires pour connaître ces programmes.

Carlos WHARTON de la CEDA propose que des task-forces soient mises en place très prochainement. Les liens avec les organisations régionales sont bons mais encore insuffisants. Il convient de renforcer la communication, notamment sur les agendas annuels de rencontres afin de favoriser les déplacements. En 2013, les régions d'outremer seront conviées à toutes les réunions mises en place par la CEDA.

Robert BALDWIN de la Délégation de l'Union Européenne au Guyana revient sur l'articulation des fonds FED et FEDER en précisant qu'un système est opérationnel dans l'Océan indien. Il convient d'étudier les méthodes de mobilisation conjointe de ces fonds. Les demandes d'informations doivent être transmises au CARIFORUM. Dans la perspective du prochain programme Interreg et du fléchage des futurs crédits FED, il conviendrait d'ores et déjà d'étudier ce point.

Amanda CHARLES de l'AEC renouvelle ses remerciements pour l'organisation de ces rencontres à Porto-Rico et indique que la participation de l'AEC atteste de sa volonté de coopérer. La recommandation sur la communication est vivement soulignée : le site web pourrait être traduit en plusieurs langues afin de faciliter la connaissance du PO.

Jean-Yves LACASCADE de la région Martinique insiste sur l'importance de la participation des organisations régionales à la préparation du prochain programme, et de la participation réciproque des régions françaises à la rédaction du futur programme FED pour la zone. Il souligne la nécessité que l'ensemble des partenaires aillent plus loin dans la volonté de coopérer en anticipant et en structurant le dialogue et les échanges entre partenaires.

Marie-Marthe BREDAS de la Préfecture Martinique salue l'excellent travail du cabinet Technopolis. Elle propose la mise en place d'un glossaire régional en plusieurs langues sur les termes utilisés (coopération régionale, projet structurant...) y compris pour les entreprises. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la recommandation formulée sur la communication.

Thérèse MARIANNE-PEPIN de la région Guadeloupe souligne les améliorations constatées sur la mise en œuvre du programme Interreg par le STC et les PCR.

Charles-Edouard NICAISE explique que les difficultés de mise en œuvre sont effectivement identifiées et que les outils et les moyens sont connus. Ils touchent notamment au rapprochement (meilleure articulation hommes, outils, activités) des euro-régions entre elles, et de ces régions avec leurs partenaires institutionnels caribéens. Le rapprochement doit être effectivement plus régulier et peut s'appuyer notamment sur les task forces. Il confirme que la mobilité est

essentielle pour la préparation et l'émergence de projets dans le cadre du futur programme. Dans le domaine de la communication, il indique que le site Internet est en complète refonte et sera traduit en français, en anglais, en espagnol et en créole. Une base de données sur les projets Interreg est également en cours de finalisation, afin de constituer un outil de gestion permettant de mieux dialoguer avec les partenaires régionaux.

3. Présentation des enjeux du remaquetage budgétaire du programme Interreg (Charles-Edouard NICAISE, directeur du STC Interreg)

En introduction de cette présentation, France-Lise FELIX-ISSORAT indique que la maquette du programme présente des déséquilibres et une surprogrammation sur l'axe 3. Tout l'objectif de la mise en œuvre du programme est d'en suivre et d'en respecter la stratégie, tout en assurant la bonne gestion des crédits. Certaines contraintes sont fortes : l'évitement du dégageant d'office, la demande de crédits supplémentaires formulés par des projets générateurs de dépenses, le chevauchement de deux programmes, etc...

Charles-Edouard NICAISE présente les hypothèses du remaquetage (voir document de présentation en annexe 5). Dans le cadre de la séquence 2 relative à la régularisation de la programmation sur l'axe 3, il rappelle les principaux projets concernés, susceptibles d'être mis en œuvre dans des délais contraints et de générer de la dépense :

- Université des Antilles et de la Guyane (UAG) : « Escal Calypso » et « KREol »
- Réseau Périnatal de la Martinique : « Partenariat intercaribéen pour la santé materno-infantile - PISMI »
- Conseil régional de Martinique : « Unir nos diversités pour construire l'identité caribéenne –UNDIC-AMEI »
- Conseil régional de Martinique : « Surveillance des Maladies Emergentes dans la Caraïbe – ARICABA »
- Conseil régional de Guadeloupe : « Centre international de Guadeloupe pour une approche régionale des langues – CIGAREL »
- Institut Pasteur de la Guadeloupe : « Création d'un réseau de laboratoires pour améliorer le diagnostic bactériologique et moléculaire de la Tuberculose et pour mieux contrôler l'extension de l'épidémie dans la zone Caraïbe ».

Le comité de sélection devra sélectionner les projets qui pourront être maintenus dans la programmation sur l'axe 3 et pourront être réalisés dans les délais du PO.

Rémi-Louis BUDOC rappelle que le projet porté par la Maison du bois et de la Forêt de Guyane sera déposé, et demande à ce qu'une partie des crédits de l'axe 2 lui soit dédié. Cela contribuerait notamment à ce que la part des projets mis en œuvre par la Guyane atteigne les 10% de crédits au lieu des 4% constatés par le rapport de l'évaluation à mi-parcours. Il précise que le montant de crédits FEDER sollicité s'élève à 400.000 €.

Charles-Edouard NICAISE indique que le total des crédits disponibles sur l'axe 2 s'élève à 900.000 €. Il conviendrait que ce dossier soit déposé dans les meilleurs délais.

Concernant les demandes de crédits supplémentaires formulées par certains projets, Jean Yves LACASCADE indique que selon lui, le doublement du montant de la subvention initialement allouée à un projet, correspond à la mise en œuvre de nouvelles actions. Il souligne notamment le cas du projet « 72 heures d'autonomie » porté par la Croix-rouge française qui sollicite une subvention FEDER supplémentaire de 337.500 € après avoir obtenu une subvention initiale d'un montant de 369.899 €.

Pierre DIRLEWANGER précise que le comité de suivi de ce jour n'a pas vocation à décider des projets qui bénéficieront des crédits supplémentaires. Des fiches-projets actualisées devront être transmises par le STC et constitueront l'aide à la décision du comité de sélection.

Rémi-Louis BUDOC indique que la région Guyane veillera au respect des procédures dans la validation des demandes de crédits supplémentaires.

France-Lise FELIX-ISSORAT confirme que les procédures seront respectées par l'autorité de gestion et précise qu'aucun avenant ne sera signé avant décision du comité de sélection qui sera saisi par voie de consultation écrite.

Jean Yves LACASCADE confirme que le projet ARICABA porté par la région Martinique pourra être mis en œuvre dans les délais de la programmation et sera générateur de dépenses.

Thérèse MARIANNE-PEPIN confirme la situation identique du projet CIGAREL porté par le conseil régional de Guadeloupe.

Pierre DIRLEWANGER rappelle que les modifications de la maquette du programme devront faire l'objet d'une présentation détaillée et argumentée à la Commission pour validation.

M. Lacascade informe les membres du comité sur la présentation future d'une proposition de projet au titre de l'assistance technique 2013 du PCR Martinique, concernant l'appui aux négociations pour les adhésions aux organisations régionales. L'objectif recherché est de faciliter l'identification des programmes de coopération régionale RUP/ organisations régionales.

France-Lise ISSORAT conclut en indiquant qu'une présentation des orientations concernant la répartition des crédits disponibles sur le PO et actées lors du présent comité de suivi, figure en annexe X. La maquette financière devant être soumise à la Commission européenne en même temps qu'un « toilettage » du PO, une proposition définitive sera transmise par consultation écrite aux membres du comité pour validation, au cours du premier semestre 2013.

4. Information sur les enjeux de la coopération territoriale sur 2014-2020 **(Pierre DIRLEWANGER, rapporteur Commission européenne)**

Voir document de présentation en annexe 6.

Rémi-Louis BUDOC réagit à la mention de l'intégration du Guyana dans le programme de coopération « Plateau des Guyanes » en proposant de scinder le PO en deux parties dédiées à des échanges bilatéraux (Guyane Brésil, Guyane-Guyana, Guyane-Suriname).

Charles-Edouard NICAISE note les dispositions prévues en faveur du renforcement de l'implication des pays tiers dans la définition et la mise en œuvre du futur programme.

5. Présentation du projet de plateforme conjointe de coopération régionale CARICOM-CARIFORUM/Interreg Caraïbes (Peter LANSISQUOT, représentant CARICOM-CARIFORUM)

Voir document de présentation en annexe 7.

Peter LANSISQUOT indique que les relations entre le programme Interreg et le programme FED doivent se développer dans la perspective de la future programmation, d'autant que les délais de préparation et de lancement des deux dispositifs sont similaires.

Il précise que le programme FED actuel représente 165 M€, répartis à 87 % sur l'intégration et la coopération et à 13 % sur des problématiques sociales. 80% des crédits sont programmés à ce jour. Le taux de programmation, similaire à INTERREG, prouve que les programmes marchent ensemble, sans même le savoir.

Alex RICHARDS, chargé de mission aux affaires européennes de la Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin, propose que le comité de suivi prenne la résolution de créer une task force dédiée au suivi conjoint des travaux de préparation des futurs programmes FED et FEDER afin de favoriser les échanges entre les partenaires.

France-Lise FELIX-ISSORAT indique que les procédures ne permettent pas au comité de suivi de prendre une telle résolution. Cette volonté de création d'une task force sera néanmoins inscrite dans le compte-rendu de cette journée de travail.

6. Informations sur les propositions de modifications du Document de mise en œuvre du programme Interreg

Voir document de présentation en annexe 8.

Charles-Edouard NICAISE précise que le glossaire et la foire aux questions sont des documents qui, une fois validés par le comité de suivi, seront mis en ligne sur le nouveau site Internet dédié au programme.

Rémi-Louis BUDOC propose que les modifications du DOMO incluent une clause permettant d'éviter que de petits porteurs de projets ne sollicitent des montants de subvention trop importants.

Jean Yves LACASCADE demande qu'un point particulier du DOMO explique les procédures de validation de demandes d'augmentation de budget pour une opération donnée.

Charles-Edouard NICAISE indique que le DOMO prévoit déjà que toute modification de budget supérieure à 10% du montant initialement validé, est soumise à la décision du comité de sélection.

7. Clôture du comité de suivi :

Pierre DIRLEWANGER remercie les délégations des pays tiers d'avoir participé aux comités.

Josette BOREL-LINCERTIN, présidente de l'autorité de gestion, remercie l'ensemble des participants et clôture la tenue de ces comités (voir discours de clôture en annexe 9).

Liste des annexes

1. Discours d'introduction de Josette BOREL-LINCERTIN, présidente de l'autorité de gestion du programme Interreg IV Caraïbes
2. Présentation des projets en modification de plan de financement ou de postes de dépenses
3. Présentation du suivi du programme Interreg Iv Caraïbes
4. Présentation de la synthèse du rapport d'évaluation à mi-parcours du programme Interreg IV Caraïbes
5. Note de présentation des hypothèses de remaquettage du programme Interreg Iv Caraïbes
6. Présentation des enjeux de la coopération régionale sur la période 2014-2020
7. Présentation du projet de plateforme conjointe CARICOM-CARIFORUM/Interreg IV Caraïbes
8. Note d'information sur les propositions de modifications du Document de mise en œuvre du programme Interreg IV Caraïbes
9. Discours de clôture de Josette BOREL-LINCERTIN, présidente de l'autorité de gestion du programme Interreg IV.